

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL – 2022

RAP.01.02 - Mise à jour : Mars 2023

Souhaitant agir en véritables actionnaires-propriétaires, l'engagement actionnarial s'inscrit au cœur de notre approche de gestion et de notre philosophie d'investissement à long terme.

A ce titre, nos échanges avec les managements constituent un outil clé pour nous assurer que les orientations prises par les entreprises sont alignées avec les intérêts des actionnaires. Nous nous attachons dès lors à dialoguer de façon ouverte et constructive pour nous assurer que les facteurs déterminants de la création de valeur à long terme (qu'ils soient stratégiques, financiers ou extra-financiers), soient correctement pris en compte par les entreprises en portefeuille.

Au-delà du dialogue permanent avec les entreprises, nous exerçons chaque fois que possible notre devoir d'actionnaires vigilants et impartiaux, défendant ainsi les intérêts des actionnaires de la SICAV Amalthée Partners.

Amalthée Gestion rend compte dans le présent document des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote attachés aux actions détenues par la SICAV dont elle assure la gestion.

Conformément à la Politique d'Engagement Actionnarial, l'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthée Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Les personnes autorisées à exercer les droits de vote lors des assemblées générales des émetteurs sont les gérants de portefeuille en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des actionnaires d'Amalthée Partners.

Le vote par correspondance est privilégié, même si Amalthée Gestion peut occasionnellement être amené à participer physiquement aux assemblées générales, en particulier lorsque le gérant envisage de poser une question orale. Les votes sont donc généralement exercés via une plateforme électronique¹, qui centralise et coordonne les instructions de vote sur la base des positions transmises par le dépositaire. Occasionnellement, Amalthée Gestion peut être amené à participer physiquement aux assemblées générales, en particulier lorsque le gérant envisage de poser une question orale.

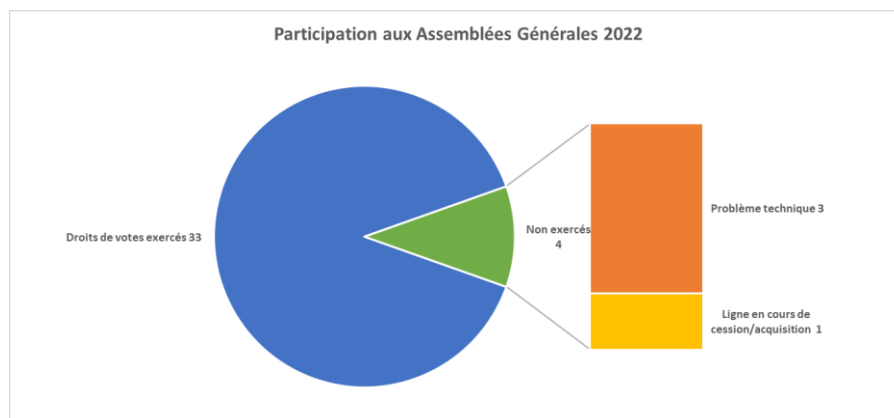
Les gérants votent sur la base de leur propre analyse indépendante des résolutions soumises au vote. L'équipe de gestion prend en compte les Recommandations sur le Gouvernement

¹ ProxyEdge/Broadridge jusqu'au 24 juillet 2022 ; ISS depuis le 25 juillet 2022 (date de changement de dépositaire).

d'Entreprise de l'AFG pour les votes aux assemblées des entreprises françaises en portefeuille. En revanche, Amalthee Gestion n'a pas recours à un prestataire externe pour l'analyse des résolutions et ne s'appuie pas sur les recommandations de tiers pour l'exercice des droits de vote.

2. Bilan des votes 2022

Au cours de l'année 2022, Amalthee Gestion a voté à 33 des 37 assemblées générales d'actionnaires pour lesquelles Amalthee Partners détenait des droits de vote au moment de l'assemblée générale, soit un taux de participation de 89%.



Parmi les 33 assemblées générales auxquelles Amalthee Partners a voté :

- 25 ont fait l'objet d'au moins un vote « Contre », soit 76% des assemblées ;
- 576 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de 17 résolutions par assemblée générale ;
- 153 votes « Contre » ont été émis, soit 27% du total des résolutions soumises.

Nous nous sommes opposés à 1 résolution liée aux sujets « Approbation des comptes et nominations des commissaires aux comptes ».

Nous nous sommes opposés à une résolution proposant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes d'une société en portefeuille. Ce cabinet avait déjà effectué trois mandats (soit 18 ans) et nous jugeons qu'un renouvellement constituait une bonne pratique.

Nous nous sommes opposés à 8 résolutions liées à des « Aspects juridiques et conventions réglementées ».

Nous nous sommes opposés à deux résolutions proposant l'approbation de conventions réglementées, jugeant que les informations présentées étaient insuffisantes pour juger de leur légitimité.

Nous nous sommes également opposés à un ensemble de résolutions présentées par une société du portefeuille, visant à obtenir son transfert de cotation d'un marché réglementé vers un marché régulé. En effet, nous jugeons que ce transfert ne permettrait pas de garantir à terme le maintien des mêmes obligations de reporting et de transparence vis-à-vis des actionnaires minoritaires.

Nous nous sommes opposés à 28 résolutions liées à des propositions de « Nominations ».

Amalthee Gestion est favorable à la présence significative d'administrateurs indépendants, sensibles aux intérêts des actionnaires minoritaires. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions proposant des nominations quand la proportion d'administrateurs indépendants apparaissait insuffisante au regard de la répartition du capital ou si des doutes existaient sur l'indépendance d'un administrateur nommé présenté comme indépendant. De même,

nous avons parfois voté contre certaines nominations lorsque l'administrateur proposé cumulait déjà un nombre excessif de mandats ou était employé dans une organisation faisant naître un potentiel conflit d'intérêts avec sa nomination.

Nous nous sommes opposés à 21 résolutions liées à des questions de « Rémunérations ».

Amalthée Gestion porte une attention particulière aux résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs et non exécutifs et aux résolutions approuvant les politiques de rémunération. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions :

- Proposant des rémunérations (ou des politiques de rémunération) non proportionnées,
- Proposant des rémunérations ne récompensant pas suffisamment la performance à long terme des managers et n'assurant donc pas un correct alignement des intérêts,
- Proposant des rémunérations insuffisamment basées sur des critères quantitatifs mesurables,
- Proposant des rémunérations résultant de la mise en œuvre de politiques de rémunération ayant fait l'objet de recalibrations a posteriori.

Nous nous sommes opposés à 2 résolutions autorisant un « Rachat d'actions ».

Amalthée Gestion vote généralement en faveur de résolutions portant sur les autorisations préalables à des rachats d'actions. Cependant, nous avons été amenés à nous opposer à des résolutions de cette nature, considérant qu'elle pouvait potentiellement mettre en danger la structure financière de l'entreprise.

Nous nous sommes opposés à 48 résolutions autorisant une « Augmentation de capital sans DPS ».

Amalthée Gestion souhaite en effet encourager les conseils d'administration à porter au vote des actionnaires toute décision impactant significativement l'intérêt social de la société, sa structure financière ou son activité. A ce titre, Amalthée Gestion vote généralement contre les résolutions portant sur les autorisations préalables d'augmentations de capital sans DPS.

Nous nous sommes opposés à 45 résolutions résultant de « Propositions d'actionnaires ».

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour par les actionnaires ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas par l'équipe de gestion.

Thème des résolutions votées	Nombre de résolutions	%	Nombre de votes "Contre"	%	Taux d'opposition
Approbation des comptes et commissaires aux comptes	76	13%	1	1%	1%
Affectation du résultat	14	2%	0	0%	0%
Aspects juridiques et conventions réglementées	46	8%	8	5%	17%
Nomination (<i>Management</i> et <i>Board</i>)	201	35%	28	18%	14%
Rémunération (<i>Management</i> et <i>Board</i>)	111	19%	21	14%	19%
Rachat d'actions	27	5%	2	1%	7%
Opération sur capital (avec DPS)	8	1%	0	0%	0%
Opération sur capital (sans DPS)	48	8%	48	31%	100%
Proposition d'actionnaires	45	8%	45	29%	100%
TOTAL	576	100%	153	100%	27%

3. Evènements marquants de la campagne de vote 2022

En adéquation avec sa nouvelle Politique d'Engagement Actionnarial, Amalthée Gestion s'est efforcé en 2022 d'établir un dialogue constructif avec les managements des sociétés en portefeuille.

Par ailleurs, la SICAV Amalthée Partners a changé de dépositaire le 25 juillet 2022, CACEIS Bank remplaçant RBC Investor Services Bank. Dans ce contexte, Amalthée Gestion a également changé de plateforme pour la centralisation de ses votes à compter de cette date :

- Les votes aux 24 assemblées générales qui se sont tenues avant le 24 juillet 2022 ont été centralisés via la plateforme Broadridge/ProxyEdge, partenaire de RBC Investor Services Bank ;
- Les votes aux 9 assemblées générales qui se sont tenues après le 25 juillet 2022 ont été centralisés via la plateforme ISS, partenaire de CACEIS Bank.

4. Votes dérogatoires à la Politique d'Engagement Actionnarial

Au cours de l'exercice 2022, Amalthée Gestion n'a pas dérogé à sa Politique d'Engagement Actionnarial. L'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille à la date de leur assemblée générale respective. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthée Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit.

5. Conflits d'intérêts

Amalthée Gestion n'a pas été confronté à des situations de conflits d'intérêt dans le cadre de l'exercice des droits de vote en 2022.